



PROCES VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
22/05/2025

Table des délibérations examinées en séance

EHPAD 2

Comptabilité

- I- LES TARIS AIDES SOCIALES DE L'EHPAD GERARD GIRAULT APPLICABLES AU 1er JANVIER 2025
- II- TARIFS POUR LES NON-RESIDENTS APPLICABLES A COMPTER DU 1^{er} MAI 2025
- III- CONVENTION DE PARTENARIAT

CCAS/EHPAD..... 3

- I- CONVENTION AVEC GRAND POITIERS POUR LE SERVICE COMMUN OPEN DATA ET PROTECTION DES DONNEES

CCAS..... 5

- I- **AIDES FINANCIERES**
- II- **CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE**

NON SOUMIS A DELIBERTION..... 6

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-deux Mai, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni en session ordinaire, au CCAS de JAUNAY-MARIGNY, sous la Présidence de Monsieur Jérôme NEVEUX, Président.

Étaient présents :

Mme BERNARD - Mme BOUHET - Mme COLLEC - Mme BRIDAY- Mme CAGNARD – M. NEVEUX
-Mme PINSON

Absents- Excusés-Pouvoirs :

Mme ARCHAMBAULT - Mme BERNIER - Mme CASTILLEJO - M. JOUBERT - M. DAMPURE - Mme DANGREAUX HENIN - Mme LA SOUDIERE - - Mme PAGEAUT - Mme PERRINNE HAPPE - M. VERRECCHIA

Madame ARCHAMBAULT donne pouvoir à Madame CAGNARD
Monsieur JOUBERT donne pouvoir à Monsieur NEVEUX
Madame PAGEAUT donne pouvoir à Madame BERNARD

Secrétaire de séance : Madame BERNARD

EHPAD Gérard Girault

COMPTABILITE

I – LES TARIFS DE L’EHPAD GERARD GIRAULT APPLICABLES AU 1^{er} JANVIER 2025.

Les membres du Conseil d’Administration ont été amenés à prendre acte des tarifs aides sociales votés par le Département de la Vienne, conformément à l’arrêté n° 2025-A-DGAS-DA-0144 :

<u>Du 1^{er} janvier 2025 au 30 avril 2025 :</u> (Tarif 2024)	<u>A compter du 1^{er} mai 2025 :</u>
56,16 € par jour	57,83 € par jour

Pour information : La valeur du point GIR départemental a été fixée à 7,14€ en 2025 (augmentation de +2,73% par rapport à 2024).

La quote-part du forfait dépendance versée par le Département de la Vienne s’élève pour 2025 à 282 097,04€ (en 2024= 282 492,00€)

Adopté à l’unanimité

II - TARIFS POUR LES NON-RESIDENTS APPLICABLES A COMPTER DU 1ER MAI 2025

Il a été proposé aux membres du Conseil d’Administration de voter, et d’appliquer à compter du 1^{er} mai 2025 les tarifs « non-résidents » ci-dessous :



EHPAD GERARD GIRAULT

TARIFS "NON RESIDENT"

Tarif 2024	
Repas accompagnant	18.00 €
Apéritifs	3.50 €
Bouteille de vin	14.00 €
Repas de famille	24.00 €

Adopté à l’unanimité

Il est précisé par Madame SEMPERE que le tarif repas de famille concerne les repas pris à l’occasion de la fête des familles qui se déroulera le 21 Juin 2025.

III - CONVENTION DE PARTENARIAT

L'EHPAD de Jaunay-Marigny organise une animation le 06 Octobre 2025 et va procéder à l'achat d'une colonne à bulle pour l'espace multisensoriel en Mai 2025. Afin de soutenir ces projets et contribuer à l'accompagnement de nos résidents, l'Association Une Façade sur la Vie accepte de s'associer à ces projets en apportant son concours financier à hauteur de 1500€.

Il a été proposé au conseil d'administration d'autoriser la signature de la convention qui formalisera ce partenariat.

Adopté à l'unanimité

Madame SEMPERE profite de la présentation de ce point pour indiquer que les résidents de l'EHPAD ont participé au Géronto Challenge de Smarves et qu'ils sont arrivés 1^{er} au classement.

CCAS/EHPAD

I - CONVENTION AVEC GRAND POITIERS POUR LE SERVICE COMMUN OPEN DATA ET PROTECTION DES DONNEES

De plus en plus, la donnée devient l'élément central dans le pilotage, la prise de décision, la communication de l'action publique et dans la construction de partenariats. Elle fait l'objet de nombreuses réglementations qui embrassent un large spectre, de sa protection à sa conservation. Cette délibération porte sur la protection des données personnelles et sur l'open data que Grand Poitiers propose de mettre à disposition des communes et structures publiques du territoire.

Protection des données personnelles :

À l'entrée en vigueur du Règlement Général sur le Protection des Données (RGPD) en 2018, la Communauté urbaine de Grand Poitiers a proposé aux communes de mutualiser la mission dédiée à la protection des données par une convention de service commun à titre gratuit (délibération du 22/06/2018). Au travers de cette convention, Grand Poitiers met à disposition des communes et organismes publics qui le souhaitent, l'ingénierie en matière de protection des données et la mutualisation du délégué à la protection des données.

L'open data :

La loi pour une République Numérique du 7 octobre 2016 fixe le principe de l'open data par défaut : toutes les données publiques (y compris celles confiées à un partenaire privé) doivent être mises à disposition, dans un format ouvert, libre de droit sur un portail open data (à

l'exception des données portant sur la sécurité, le secret des affaires ou les données à caractère personnel ne répondant pas aux critères de diffusion juridiquement prévus). Si ce principe s'applique aux communes, EPIC de plus de 3500 habitants et de plus de 50 ETP, rien n'empêche une commune ou structure publique en deçà de ces seuils, d'ouvrir ses données.

Ce principe d'ouverture par défaut des données publiques conforte ainsi la communicabilité des documents administratifs et transpose aux outils et pratiques numériques actuels, le principe de l'article 15 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen selon lequel "la société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration".

Depuis 2015, Grand Poitiers et la Ville de Poitiers ouvrent leurs données. En tant qu'adhérent à l'association OpenDataFrance, Grand Poitiers participe à un réseau d'acteurs nationaux autour de la donnée.

Un service commun open data avait alors été proposé en janvier 2020 aux communes de Grand Poitiers (délibération du 6/12/2019) en visant particulièrement les communes qui sont concernées par l'obligation réglementaire.

La donnée aujourd'hui :

Aujourd'hui et depuis Transitions 2021, la Communauté urbaine s'est dotée d'une mission transversale stratégique Pilotage Innovation Modernisation Evaluation (PIME) qui anime et coordonne la gestion de la donnée au sein des services. Progressivement et grâce à une collaboration avec tous les acteurs de la donnée (référents data, direction Appui au Pilotage Interne, mission Territoire Intelligent, etc.) la gestion de la donnée se structure de manière à faire de ce matériau, un outil fiable facilitant la prise de décision, le pilotage et l'évaluation de nos politiques publiques.

En janvier 2024, Grand Poitiers s'est doté d'un nouvel outil pour son portail open data, permettant de repenser son approche pour d'une part, rendre la donnée plus accessible aux citoyens et d'autre part, offrir aux communes de disposer d'un portail de données ouvertes et/ou fermées pour favoriser le partage de données et l'élaboration de tableaux de bord ou de suivi d'activité.

Ce contexte a obligé Grand Poitiers à monter en compétences et à élargir son champ d'expertise sur la donnée, bien au-delà de l'open data. Il apparaît donc logique en conséquence de revoir les conventions de services communs « Protection des données » et « Open data » existantes. Pour simplifier et fluidifier le travail de la mission PIME avec les communes de Grand Poitiers, ces conventions sont fondues en une seule convention de service commun "Donnée". Cette convention est basée sur le modèle du service commun pour la protection des données. Elle étoffe, sans coût supplémentaire, son offre de la possibilité d'être accompagné également sur l'open data (mise à disposition du portail open data et close data et actions de sensibilisation à la donnée). Par cette convention, Grand Poitiers propose de mettre à disposition des communes et structures publiques, son expertise sur la donnée :

- Réglementation et gestion des données personnelles,
- Mutualisation du délégué à la protection des données personnelles (DPD)
- Valorisation et/ou ouverture des données

- Sensibilisations - formations à la donnée auprès des agents ou des usagers

Cette convention offre aux communes le choix de retenir l'un des 2 périmètres suivants ou bien de les cumuler :

- La mutualisation de la protection des données : expertise, ingénierie et mutualisation du délégué à la protection des données
- L'open data : mise à disposition du portail open data et close data, actions de sensibilisation à la donnée

Cette convention est à titre gratuit.

Après examen de ce dossier, il a été proposé aux Membres du Conseil d'Administration :

- D'accepter la convention de service commun Donnée pour le périmètre suivant :
 - Protection des données
 - Open data
- D'Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de service commun Donnée et tout document à intervenir sur ce sujet

Annexe1

CCAS

I – AIDES FINANCIERES :

Il est présenté aux membres du CA une demande de secours adressée au CCAS par le département.

Après étude de la situation, les membres du CCAS octroient un secours sous forme de prêt d'un montant de 200 euros, remboursable en 4 mensualités de 50 euros.

Adopté à l'unanimité

II – CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Suite à la démission de Monsieur Frédéric SEGUY, Membre du Conseil d'Administration nommé, il convient de procéder à son remplacement à son siège de membre suppléant à la commission d'appel d'offres.

Compte tenu de l'arrivée de Monsieur Ludovic DAMPURE sur le siège vacant de Monsieur SEGUY au Conseil d'Administration, il a été proposé aux membres sont remplacement par Monsieur DAMPURE.

Adopté à l'unanimité

1 / Bilan sur le tournoi de Cornhole et la journée de la convivialité.

Nous avons reçu un très bon retour du public sur l'organisation de ces deux manifestations d'autant plus que le cadre est totalement à adapter à ces instants d'échanges conviviaux. Qui plus est, la météo était au rdv.

La journée de la convivialité sera désormais un rdv annuel. Afin de faciliter notre organisation, il a été proposé aux Membres du Conseil d'Administration d'y intégrer le tournoi de cornhole.

2/ Rédaction de la gazette des aînés :

L'équipe du CCAS a remarqué que les dates de parution ne sont pas adaptées à son activité. Celle de Janvier est parfois trop tôt, nos aînés peuvent oublier les infos, de même pour celle de Juin. De fait, si cette dernière paraissait en Septembre, il pourrait y être inséré le courrier d'invitation au repas ou colis ainsi que le programme du Salon du bien vieillir. Cela n'est pas négligeable au niveau des économies qui pourront être réalisées sur les coûts d'affranchissement. Il a donc été proposé aux Membres du Conseil d'administration de décaler la parution de la gazette au mois de Septembre prochain et que les coupons réponse soient à remettre au salon et les invitations au repas remises en main propre. La gazette de Janvier paraîtra désormais en Mars.

3/ Préparation du salon du bien vieillir

Nous avons commencé l'organisation du salon qui sera axé sur 4 thématiques.

- Bien vieillir dans mon logement
- Bien vieillir de façon ludique
- Bien vieillir en prenant soin de ma santé
- Bien vieillir et bien être
- Bien vieillir en connaissant mes droits.

La prospection des partenaires susceptibles de tenir un stand est en cours.

4/ Préparation du téléthon.

Pour cette nouvelle édition, nous allons conserver le fil conducteur, qui lie le parrain départemental et ses centres d'intérêts, à une association communale.

Le parrain de cette année est Frédéric GERSAL, historien.

Dans ce contexte, nous avons souhaité mettre à l'honneur le château de MONTFAUCON et l'association des gardiens du site.

Après avoir échangé avec l'association des gardiens de Montfaucon, le thème de cette année sera : « Si Montfaucon m'était conté pour le Téléthon ».

Des visites du site pourront ainsi être proposées.

Par ailleurs, l'AGORA est réservée les 05 et 06 Décembre 2025 afin de proposer d'autres actions au profit du téléthon.

Toujours autour de cette thématique, l'agora pourrait se transformer en un lieu médiéval avec un marché, une découverte de métiers anciens, un spectacle de feu et une restauration à thème.

Le fil rouge est en cours de réflexion comme la réalisation d'une maquette 3D du site ou la réalisation du blason.

Afin que chaque association de la commune puissent s'associer à cet événement, une réunion d'échanges aura lieu le Jeudi 19 Juin 2025 à 18h00.

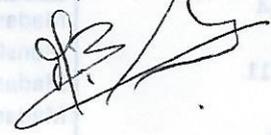
L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h45

À Jaunay-Marigny, le 27 Mai 2025.

Le Président de séance
Jérôme NEVEUX



La Secrétaire de séance
Monique BERNARD



N° 088/2025 - Objet : Validation du tableau des effectifs et de l'organigramme de l'EHPAD au 1^{er} juin 2025

Conformément à l'article L413-1 du code général de la Fonction Publique (ancien article 34 de la loi du 26 janvier 1984), les emplois de chaque collectivité sont créés par son organe délibérant.

Suite à l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 19 juin 2025, il est présenté le tableau des effectifs et l'organigramme regroupant l'ensemble des personnels de l'EHPAD au 1^{er} juin 2025.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'UNANIMITE,

Décide d'approuver et de valider le tableau des effectifs et l'organigramme de l'EHPAD au 01-06-2025, annexé à la présente délibération.

Donne pouvoir à Monsieur le Président ou à la Vice-Présidente de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait conforme au registre.
Fait à Jaunay Marigny, le 2 juillet 2025

Le Président,
Jérôme NEVEUX

